

Page: 1 / 12
Révision nr: 1.0
Date d'émission: 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche:

MSD041FREU Rev. A

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Gear Box Lubricant Référence : 16W645, 288414, 288278

No. du document : MSD041FREU

Rev. A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principale : Utilisations industrielles, Utilisations professionnelles

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRACO DISTRIBUTION BV Slakweidestraat 31 3630 Maasmechelen - Belgium T +32 89 770 700

reach@graco.com - www.graco.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au : Non applicable

toucher



Page: 2 / 12

Révision nr: 1.0

Date d'émission: 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche :

MSD041FREU Rev. A

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant		
n cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien		
r		

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
propyl 4-hydroxybenzoate	(N° CAS) 94-13-3 (N° CE) 202-307-7	0 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates	(N° CAS) 80939-62-4 (N° CE) 279-632-6	0 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils supplémentaires

Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traitement symptomatique.

Inhalation

: Emmenez la victime prendre l'air, gardez-la au chaud et au repos. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.



Page: 3 / 12 Révision nr: 1.0

Date d'émission :

23/11/2021

## **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche :

MSD041FREU Rev. A

Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver avec précaution et

abondamment à l'eau et au savon. En cas de doute ou de symptômes

persistants, toujours consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un

médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

Contact avec la peau : Potentiellement irritant.

Contact avec les yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau

pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Non inflammable. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par

augmentation de la pression interne.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de c

en cas d'incendie

: Oxydes de carbone (CO, CO2). oxydes d'azote (NOx) et oxydes de souffre.

Hydrocarbures. Oxydes de phosphore.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou

brouillard d'eau. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Eviter que les

eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de

protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours

d'eau. Eliminer les déchets en conformité avec la législation

environnementale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent. Veiller à une

ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections

individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la

peau, les yeux ou les vêtements.



Page: 4 / 12

Révision nr: 1.0

Date d'émission: 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche :

MSD041FREU Rev. A

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pour les secouristes

: S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer le liquide répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles, Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Temperature, concentration, pH, temps). Éviter le rejet dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

: Maintenir une bonne hygiène industrielle. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Retirer les vêtements contaminés. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la rubrique 10. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement.

Température de stockage

: < 45 °C

Matériaux d'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant.



Page: 5 / 12 Révision nr: 1.0 Date d'émission : 23/11/2021

### Gear Box Lubricant

Remplace la fiche:

MSD041FREU

Rev. A

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle 8.1.

#### Contrôles de l'exposition 8.2.

Mesure(s) d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate. Mesures organisationnelles pour

éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir rubrique 7 pour des

informations sur la manipulation sans danger.

Equipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la

concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374). Matériau

> approprié: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Epaisseur : > 0,3 mm. Temps de rupture : ≥ 8h. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au

poste.

Protection des yeux : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de risque de

projection de liquide : Utiliser une protection oculaire appropriée (EN166):

Lunettes de sécurité

: Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison Protection du corps

appropriée pour prévenir l'exposition de la peau

Protection des voies respiratoires : Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation

insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demi-masque (EN 140). Masque complet (DIN EN 136). Type de filtre: A/P (EN 141). La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de

dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! (EN 137)

Protection contre les dangers thermiques : Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser un équipement

dédié.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer à la législation communautaire

applicable en matière de protection de l'environnement.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide **Apparence** : limpide.

Couleur : Incolore à blanc.

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : non déterminé : Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: < 0,01

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

Point de congélation : Données non disponibles

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

: > 288 °C



Page: 6 / 12

Révision nr: 1.0

Date d'émission: 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche :

MSD041FREU Rev. A

Point d'éclair : 266 °C

Température d'auto-inflammation : non déterminé
Température de décomposition : non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable, Liquide

Pression de vapeur : < 0.01 mmHg Densité de vapeur : > 5 (Air = 1.0)

Densité relative : Données non disponibles

Densité : 0,84 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité : Soluble dans les solvants organiques.

Eau: Négligeable

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : Données non disponibles

Viscosité, cinématique : 26,28 cSt (100 °C) Viscosité, dynamique : non déterminé

Propriétés explosives : Non applicable. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la

molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des

propriétés explosives.

Propriétés comburantes : Non applicable. La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a

pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés

oxydantes.

: 0,9 - 7 vol % Limites d'explosivité Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable Empoussiérage des particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : < 0,01

butylique=1)

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales. Référence à d'autres rubriques: 10.4 & 10.5.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 12
	Révision nr : 1.0
	Date d'émission : 23/11/2021
Gear Box Lubricant	Remplace la fiche :
	MSD041FREU

Rev. A

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri de la chaleur. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Chlore (Cl2). Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres rubriques 5.2.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (Cl	(CE) n° 12/2/2008
--	-------------------

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
	ne sont pas remplis)

Gear Box Lubricant		
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg (valeur calculée)	
DL50/cutanée/rat	> 5000 mg/kg (valeur calculée)	
CL50/inhalatoire/4h/rat	> 20 mg/l (valeur calculée)	

Amines, C11-14-branched alkyl, monohexyl and dihexyl phosphates (80939-62-4)		
DL50/cutanée/rat	> 2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
--------------------------------------	---

ne sont pas remplis)
Potentiellement irritant
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation :

oculaire

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

Cancérogénicité

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Gear Box Lubricant	
Viscosité, cinématique	26,28 mm <sup>2</sup> /s (100 °C)



Page: 8 / 12
Révision nr: 1.0
Date d'émission: 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche :

MSD041FREU Rev. A

Autres informations

: Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %,CAS 94-13-3: En cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien

#### 11.2.2 Autres informations

Autres informations

: Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Pour plus d'information, se reporter à la rubrique 4

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Propriétés environnementales

: Non classé. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Dangers pour le milieu aquatique, à court

terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé

: Non classé

propyl 4-hydroxybenzoate (94-13-3)	
CL50 - Poisson [1]	6,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Danio rerio [static])

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Gear Box Lubricant	
Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Gear Box Lubricant		
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Données non disponibles	
Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Gear Box Lubricant	
Mobilité dans le sol	Données non disponibles



Page: 9 / 12 Révision nr: 1.0 Date d'émission : 23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche:

MSD041FREU Rev. A

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Gear Box Lubricant	
Résultats de l'évaluation PBT	Données non disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

par les propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %,CAS 94-13-3: En cours d'évaluation en tant que perturbateur endocrinien

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Données non disponibles

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer les récipients vides et les déchets de manière sûre. Voir rubrique 7 pour des informations sur la manipulation sans danger. Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage. Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en viqueur.

Catalogue européen des déchets (2001/573/EC, 75/442/EEC, 91/689/EEC) : Les codes déchets devraient être assignés par l'utilisateur, de préférence après discussion avec les autorités en charge de l'élimination des déchets

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	ADR IMDG IATA ADN RID			
AUN	IIVIDG	IATA	ADIN	עוא
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation off	icielle de transport de l'O	<u>NU</u>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de da	nger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable		Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable



Page : 10 / 12 Révision nr : 1.0

Date d'émission :

23/11/2021

### **Gear Box Lubricant**

Remplace la fiche:

MSD041FREU Rev. A

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par : Données non disponibles

l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Code: IBC : Aucune donnée disponible.

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006:

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008:

Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **France**

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
na	Not Applicable	na	na

#### **Allemagne**



Page: 11 / 12 Révision nr: 1.0 Date d'émission : 23/11/2021 Remplace la fiche:

### **Gear Box Lubricant**

MSD041FREU Rev. A

Référence réglementaire : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV,

Annexe 1)

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères

actives (MuSchG)

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au

travail (JArbSchG)

(12. BlmSchV)

Arrêté concernant les incidents majeurs : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid : B (4) - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen

SZW-lijst van kankerverwekkende

stoffen

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

Vruchtbaarheid

: Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen -

Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

#### **15.2**. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes:

	ABM = Algemene beoordelingsmethodiek (Méthodologie générale d'évaluation)
	ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du
	Rhin
	ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
	CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
	IATA = Association internationale du transport aérien
	IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
	LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
	LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
	REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
	BTT = Temps de pénétration (durée maximale de port)
	DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
	DNEL = Dose dérivée sans effet
	EC50 = Concentration effective médiane
	EL50 = Median effective level
	ErC50 = EC50 en termes de diminution du taux de croissance
	ErL50 = EL50 en termes de diminution du taux de croissance
	EWC = Catalogue européen des déchets
	LC50 = Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
•	LD50 = Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
	LL50 = Taux létal médian



Page: 12 / 12

Révision nr: 1.0

Date d'émission: 23/11/2021

Remplace la fiche:

### **Gear Box Lubricant**

MSD041FREU Rev. A

NA = Non applicable
NOEC = Concentration sans effet observé
NOEL: dose sans effet observé
NOELR = Taux de charge sans effet observé
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet toxique observé
N.S.A. = Non spécifié ailleurs
OEL = Limites d'exposition professionnelle - Limites d'exposition à court terme
PNEC = La concentration prévisible sans effet
Relation quantitative structure-activité (QSAR)
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
VOC = Composés organiques volatils
WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)

Sources des principales données utilisées dans la fiche

: ECHA (Agence européenne des produits chimiques), supplier SDS, Loli.

Conseils de formation

: Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Autres informations

: Classification - Méthode d'évaluation: Méthode de calcul CLP (Article 9). Évaluation des dangers que constituent les propriétés physicochimiques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH] Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.